



PORTAIL FAMILLE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

Nous vous rappelons que pour procéder à l'inscription au restaurant scolaire 2020-2021, il faut avant tout avoir créé un compte utilisateur sur le portail. Si ce n'est pas le cas nous vous invitons à vous rapprocher du service périscolaire de la mairie.

INSCRIPTION À LA SESSION " RESTAURANT SCOLAIRE 2020-2021 "

- Connectez-vous sur l'adresse <https://portail-cappelle-en-pevele.ciril.net/>
- Cliquez sur « **Inscrire les enfants à de nouvelles activités** »
- **Sélectionnez l'activité « Mairie de Cappel en Pévèle » et l'enfant à inscrire puis cliquez sur « inscrire »**

* **Activité :** * **Personne :**

- Sélectionnez **Type d'activité « Maire de Cappel en Pévèle »**
- **Activité :** Sélectionnez « **Restauration Scolaire du 01/09/2020 au 06/07/2021** »
- Sélectionnez la **date d'entrée souhaitée**
- **Cochez les jours** où votre enfant ira au restaurant scolaire

Saisie d'une demande d'inscription

Les champs obligatoires sont précédés d'un astérisque (*).

Type d'Activité :

* **Activité :**

* **Date d'entrée souhaitée :**

Planning hebdomadaire : Lundi
 Mardi
 Jeudi
 Vendredi

- Cliquez sur « **Enregistrer** »
- Le message ci-dessous s'affichera lorsque votre l'inscription sera validée

✔ Demande d'inscription créée avec succès. Un message a été envoyé au service concerné.

- La manipulation est à **faire pour chaque enfant**

CONSULTER ET MODIFIER UNE INSCRIPTION

- Connectez-vous sur l'adresse <https://portail-cappelle-en-pevele.ciril.net/>
- Cliquez sur « **Visualiser le planning de mes enfants** »
- Pour apporter des modifications à celui-ci, cliquez sur « **Modifier** ».
- Les plannings modifiables se transforment en **case à cocher** et vous laissent la possibilité de retirer ou d'ajouter une future réservation.
- Cliquez sur « **valider** » puis « **Terminer les modifications** »
- De retour sur le planning, vous pourrez **vérifier que les modifications sont bien prises en compte.**

L'annulation d'un repas peut se faire de deux manières différentes ; soit de votre espace personnel sur le portail famille ou soit par téléphone à la Mairie au **03.20.79.22.32** la veille avant 11H30 ou le vendredi avant 11H30 pour le lundi.

Toute annulation par mail ou autre intermédiaire ne sera pas valable.

CONSULTER L'HISTORIQUE DES FACTURES PÉRISCOLAIRES

- Connectez-vous sur l'adresse <https://portail-cappelle-en-pevele.ciril.net/>
- Dans la rubrique « **Mon Dossier** » cliquez sur « **Accéder à mes documents dématérialisés** »

